

de mon vivant, c'est le principe du droit de gouverner. Le gouvernement a changé le régime parlementaire de notre pays en un régime républicain sans égard pour notre constitution, et des partisans du gouvernement ont, à maintes reprises, soulevé des questions constitutionnelles. A mon avis, c'est détruire le Parlement autant que s'il était dissous par le premier ministre pour ne jamais être rappelé. Si vous démolissez notre système, vous détruisez le Parlement. Autant brûler cet édifice de fond en comble ou bien en barrer et verrouiller la porte. Voilà ce qui arrive lorsque le gouvernement refuse d'accepter sa responsabilité constitutionnelle, comme notre chef l'a précisé dans ses remarques à l'ouverture de ce débat.

Lorsque nous parlons de questions constitutionnelles, celles-ci sont, bien entendu, sujettes à une certaine interprétation. Où en est la situation économique? Pourquoi est-elle une question primordiale et vitale? Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de feindre de l'ignorer? Qu'est-ce qui l'obligeait à imposer une surtaxe de 5 p. 100 au pays? Quelle en était la raison? S'agissait-il d'une mesure normale justifiée par le cours des événements ou était-elle le résultat de sa politique économique et financière? A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est cette politique qui a mis le pays dans une situation telle que le gouvernement s'est vu obligé d'imposer cette taxe. Ce gouvernement est le plus prodigue que nous ayons jamais eu. Les dépenses qu'il a engagées et les impôts qu'il a prélevés sont sans précédent dans nos annales.

Pour renforcer mon argument, examinons pendant quelques instants le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes, que nous avons reçu dernièrement. Il est daté du 31 mars 1967. Voyons un peu ce qui s'est passé sous le gouvernement actuel. Que le gouvernement nous indique un ministère dont les dépenses ont été réduites. Le gouvernement a été mis en minorité sur une question essentielle et capitale et, d'après la constitution, il devrait maintenant démissionner en tant que gouvernement du Canada. Permettez-moi d'énumérer certains services et ministères où les dépenses se sont accrues: la Société Radio-Canada, 18 p. 100; la production de défense, 34 p. 100; le Bureau fédéral de la statistique, 71 p. 100; l'Énergie et les Mines, seulement 4.6 p. 100; les Affaires extérieures, 51 p. 100. Je pourrais continuer ainsi et donner le pourcentage de l'augmentation

des dépenses de chaque ministère. Celles de l'honorable secrétaire d'État ont augmenté de 147 p. 100. (*Exclamations*)

On voit que les dépenses du ministère du Solliciteur général ont augmenté de 17 p. 100. Ces chiffres de l'auditeur général apportent sûrement confirmation à l'énoncé que le gouvernement actuel est le plus dépensier que nous ayons eu. Il rend au principe de la réduction des dépenses un hommage platonique. La mesure fiscale qui a été défaite faisait partie des politiques économiques et financières du gouvernement exposées par le ministre des Finances. A mon avis, le gouvernement ne peut le nier en aucune façon.

A quoi tout cela nous mène-t-il? Le premier ministre a fait un discours sur le rôle de l'opposition le 27 janvier 1959, lorsqu'il a pris la parole à un déjeuner-causerie du Canadian Club à Ottawa. Il a alors cité, en l'approuvant, l'ancien chef de l'opposition, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Voici ce qu'avait déclaré le député de Prince-Albert, et c'est à quoi précisément je veux en venir. Je m'efforcerais de terminer mon argumentation sur cette note:

L'autocratie, la tyrannie et la dictature sont des ombres qui planent sans cesse même sur les parlements les plus libres.

Il dit, en définitive, que l'autocratie est toujours présente, que la tyrannie est toujours présente, que la dictature est toujours présente. C'est à nous, parlementaires, qu'il incombe de faire en sorte que le Parlement canadien demeure le plus libre de tous les Parlements et d'assumer nos devoirs constitutionnels.

En l'absence d'une opposition forte, un cabinet qui occuperait une position de commande à la Chambre risquerait de gouverner, et gouvernerait même, sans tenir compte des droits des individus et des minorités.

C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Le premier ministre a cité ce discours en l'approuvant. Le gouvernement agit vraiment de manière très autocratique. Impossible de le nier. Il ne remplit pas ses devoirs constitutionnels. Il agit en quelque sorte en dictateur. Qui nous dit qu'il ne fera pas de même demain. Le pire dans tout cela, c'est que si jamais la proposition de l'axe Martin-Caouette l'emporte, on aura créé à la Chambre un précédent auquel on pourra se reporter à l'avenir et qui est susceptible de mener à la tyrannie, à l'autocratie et à la dictature, même si le gouvernement actuel lui-même ne suit pas cette pratique à l'avenir.